

UNION RÉGIONALE PHOTOGRAPHIQUE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR CORSE-MONACO



2025/2026



Règlement

ARTICLE 1

Présentation : L'Union Régionale Photographique Provence Alpes Côte d'Azur, Corse, Monaco lance le :

« LE CHALLENGE 13 - SAISON 2025/2026 »

Ce challenge se compose de 7 défis, un par mois, du mois d'Octobre de l'année en cours au mois de Mai de l'année suivante, portant chacun sur un thème différent. Ce challenge Régional est réservé uniquement aux auteurs fédérés de l'UR13 à jour de leur cotisation 2025/2026. **Il n'est donc pas accessible aux non-fédérés.**

ARTICLE 2

Dispositions pratiques :

- A - Support :**
- Image Projetée uniquement, une seule image par auteur et par défi, couleur ou monochrome, selon le défi. Format - 1920x1920 pixels en JPEG - sRGB (avec une des dimensions égale à 1920 px), d'un poids maximum de 3 Mo, sans profil colorimétrique.
 - Contour ou liseré sont acceptés.
 - **Aucun signe de reconnaissance de l'auteur ne doit apparaître sur l'image.**
 - Les auteurs participants s'engagent à fournir à l'Union Régionale, pour des besoins de reproduction ou/et de communication, les fichiers de plus grandes dimensions en Haute définition (20x30 à 300Dpi) selon ses besoins.
 - En cas de refus l'auteur sera exclu du « **Challenge 13** » de l'année en cours.

B - Date limite : Le 13 de chaque mois à minuit.

C - Droit d'auteur et droit à l'image :

- Les participants garantissent les organisateurs du respect de la législation française en matière de :
 - **Droits d'auteur (loi n°92-597 du 1er Juillet 1992).**
 - **Droit à l'image des personnes physiques et de leur image (loi du 17 Juillet 1970).**
- D'autre part, ils assurent être intégralement l'auteur de l'image proposée.
- Tout manquement à l'une ou l'autre de ces règles entraînera la disqualification de l'image en cause, non seulement pour le défi en cours mais aussi pour la totalité du Challenge de l'année en cours.
- Toute récidive dans les années suivantes, verra l'auteur définitivement interdit de participation à un « **Challenge 13** ».

ARTICLE 3

Enregistrement et téléchargement des photos

- Comme pour le concours régional Image Projetée, l'inscription se fait en ligne sur le site Internet de l'Union Régionale. Les images du « **Challenge 13** » sont téléchargées sur le site au moment de l'inscription :

Gestion des compétitions

Les images restent au niveau régional. Seules les œuvres sur fichiers numériques sont autorisées. Les fichiers seront renommés par un numéro à 12 chiffres automatiquement par le site internet pour garantir l'anonymat.

La photo doit être présentée dans le sens de lecture. Aucune modification ne sera faite par les organisateurs.

Nombre de photos admissibles

Chaque auteur ne peut présenter qu'une seule image par défi. Il n'est pas nécessaire de participer à tous les défis pour être classé au « **Challenge 13** », mais une participation régulière sera nécessaire à la victoire finale où tous les points compteront.

ARTICLE 4

Jury : Le jury sera composé de trois personnes différentes à chaque défi, choisies sur toute la France et ailleurs, inconnues entre elles. Chaque juge reçoit un code d'accès, personnel, valable uniquement pour la durée du jugement, lui permettant de voir et de juger les photographies de manière indépendante. Les photos sont notées de 6 à 20 points sur leur ordinateur. Une fois les trois jugements effectués, le classement des auteurs apparaîtra sur le site de l'UR 13, chaque mois. Les décisions du Jury sont sans appel.

Jugement : À la fin de chaque défi, il y aura deux classements, un classement Auteur et un classement Club, il sera réalisé par totalisation des points obtenus à chaque défi, pour un même auteur.

Classement club : Il sera obtenu par totalisation des points obtenus par les trois meilleures photos de chaque club participant. Un classement club honorifique sera également établi, sans incidence sur le résultat individuel final.

Aucun prix ne viendra récompenser le club arrivé en tête. Ces classements seront réactualisés à la fin de chaque défi.

ARTICLE 5

Résultats et dotation

- Les résultats de chaque défi seront sur le site de l'UR 13 au plus tard le dernier jour du mois du défi.
- La meilleure photo de chaque défi sera mise à l'honneur sur le site de l'UR 13 et ce pendant un mois.
- Les résultats du « **Challenge 13** » seront disponibles au plus tard à la fin du dernier mois du dernier défi.
- L'auteur récompensé en fin de Challenge, sera celui dont les 7 photos auront cumulé le plus de points.
- Le trophée "**Antoine SANTORU**", récompensant le meilleur auteur sera remis le jour de l'assemblée générale.

ARTICLE 6

Les thèmes 2023/2024

Comme chaque année le « **Challenge 13** » est composé de thèmes différents, vous avez la possibilité de présenter des photos en couleur ou en noir et blanc, voir les spécificités dans le tableau ci-dessous. Soyez imaginatif et créatif.

 « CHALLENGE 13 » - 2025 - 2026 						
Les Défis	Les thèmes	Spécificité	Début	Fin	Jugement	Résultats
			0 heure	Minuit		
Défi N° 1	<i>La Fenêtre et ce qu'elle Révèle</i>	Noir et Blanc	13 octobre 2025	13 novembre 2025	24 novembre 2025	28 novembre 2025
Défi N° 2	<i>Fleurs et Foliage</i>	Couleur	13 novembre 2025	13 décembre 2025	24 décembre 2025	28 décembre 2025
Défi N°3	<i>Le Reflet Urbain</i>	Couleur ou Noir et Blanc	13 décembre 2025	13 janvier 2026	24 janvier 2026	28 janvier 2026
Défi N° 4	<i>Une Histoire de Main(s)</i>	Noir et Blanc	13 janvier 2026	13 février 2026	24 février 2026	28 février 2026
Défi N° 5	<i>Histoires de Gouttes</i>	Couleur	13 février 2026	13 mars 2026	24 mars 2026	28 mars 2026
Défi N° 6	<i>La Couleur Dominante</i>	Couleur	13 mars 2026	13 avril 2026	24 avril 2026	28 avril 2026
Défi N° 7	<i>L'Objet Isolé</i>	Couleur ou Noir et Blanc	13 avril 2026	13 mai 2026	24 mai 2026	28 mai 2026

IMPORTANT : La participation au Challenge 13, n'entraîne aucune restriction quant à l'utilisation ultérieure de la photo soumise.

Les participants conservent l'intégralité de leurs droits d'auteur et sont libres de proposer leur cliché à d'autres concours ou publications, qu'ils soient régionaux, nationaux ou internationaux.

Précisions sur chacun des thèmes

Défi N°1 - La Fenêtre et ce qu'elle Révèle

- Prenez une photo depuis ou à travers une fenêtre, en montrant ce que l'on perçoit du monde extérieur ou en utilisant la fenêtre comme cadre.

Défi N°2 - Fleurs et Follage

- Mettez en valeur la beauté des fleurs ou du feuillage, qu'ils soient sauvages ou cultivés.

Défi N°3 - Le Reflet Urbain

- Cherchez les reflets inattendus dans l'environnement urbain (vitres de bâtiments, flaques d'eau, miroirs de véhicules) pour créer une nouvelle perspective. Les reflets urbains sont souvent riches en couleurs (néons, lumières des voitures, affiches publicitaires) qui se déforment et se mélangent, créant des compositions vibrantes.

Défi N°4 - Une Histoire de Main(s)

- La photo doit inclure une ou plusieurs mains, qu'elles soient en action, au repos, ou symboliques.

Défi N°5 - Histoires de Gouttes

- La photo doit intégrer des gouttes d'eau sous n'importe quelle forme (pluie sur une vitre, rosée du matin, éclaboussures, condensation...).

Défi N°6 - La Couleur Dominante

- Votre photo doit mettre en avant une seule couleur qui domine l'image et l'ambiance.

Défi N°7 - L'Objet Isolé

- Photographie un objet seul, mis en valeur par son environnement, qu'il soit un élément naturel ou un objet du quotidien. Mettez en valeur un objet unique par ses formes, ses textures et le jeu des ombres et lumières, sans la distraction de la couleur. Concentrez-vous sur l'essentiel.

- Précision sur le thème, Nature, macro ou proxy, lorsque ce dernier est proposé -

Les participants sont invités à soumettre des clichés mettant en valeur des sujets naturels, avec un accent particulier sur les détails, les textures et les perspectives rapprochées. Les photos doivent capturer la beauté et la diversité de la nature, en se concentrant sur des éléments de petite échelle ou des vues en gros plan. Pour en savoir plus, consultez le règlement de la FPF.

ARTICLE 7

Cas non prévus, litiges Les cas non prévus au présent règlement sont de la compétence du conseil d'administration de l'UR13.



Présidente de l'UR 13
Francine CHICH
4, Allée des Restansques
83140 SIX-FOURS-LES-PLAGES
04-94-25-44-98
06-26-80-01-46
presur13@federation-photo.fr

Commissaire du Challenge 13
Marcel BOI
574, chemin de Plan Redon - RD 45B
13390 AURIOL
04-42-62-98-89
06-87-84-19-36
challenge13@urppaca.fr



Les photos gagnantes du Challenge 13 - 2024/2025

